



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3470

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3470**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs de la Métropole de Lyon**

La culture est un levier de développement économique qui contribue au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Elle constitue aussi un élément créateur de lien social et d'émancipation individuelle.

Dans le secteur du spectacle vivant, la Métropole apporte son soutien à 4 équipements qui participent de ces 3 dimensions :

- par les retombées économiques, médiatiques et touristiques directes ou indirectes générées par leurs activités, ainsi que par les liens avec des entreprises du territoire, partenaires ou fournisseurs de ces équipements,
- par leur programmation nationale et internationale, notamment, au travers de collaborations avec des établissements et compagnies du monde entier,
- par les politiques qu'ils mènent en direction de différents publics, en vue de leur élargissement.

En outre, ces équipements renforcent l'écosystème culturel du territoire et contribuent à la structuration des filières du spectacle vivant par :

- leur capacité à produire ou coproduire des créations de compagnies ou d'artistes implantés sur la Métropole,
- l'apport de moyens nécessaires au travail de création : mise à disposition d'espaces de travail, accueils en résidence, partage d'outils et de moyens humains, aides à la production, etc.,
- les emplois directs ou indirects qu'ils génèrent dans tous les métiers de la filière.

Le soutien de la Métropole à ces 4 équipements peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires).

Il peut faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient, pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Ces structures font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention.

**II - Propositions pour l'année 2019****1° - L'Opéra national de Lyon**

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée par monsieur Serge Dorny. Il poursuit les orientations fixées par la convention-cadre multipartite 2019-2022 approuvée par délibération du Conseil n° 2018-3173 du 10 décembre 2018 et comportant des missions en termes de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence, de diffusion et d'implication territoriale dans le domaine lyrique, chorégraphique et de concert. Appartenant au réseau des opéras nationaux, il reçoit le soutien du Ministère de la culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et de la Métropole. Le recrutement d'un (une) nouveau (nouvelle) directeur/directrice est en cours pour une prise de fonction effective en 2021.

**a) - Programmation nationale et internationale**

La programmation de la saison 2019-2020 présentera 12 opéras pour environ 88 représentations, avec plusieurs nouvelles productions et créations, en coproduction avec des lieux de la Métropole (Théâtre de la Croix-Rousse, Théâtre de la Renaissance, partenariat avec la Maison de la danse), de France (Théâtre des Champs Élysées, Opéra de Marseille, Festival d'Aix en Provence) ou internationaux (Karlsruhe, Munich, Amsterdam, Barcelone). Six productions chorégraphiques sont déjà programmées pour au moins 31 représentations, ainsi que 7 concerts et récitals.

Trois opéras partiront en tournées au Festival d'Aix en Provence, à la Ruhr triennale (Allemagne) et au Royal Opera House (ROH) Muscat à Oman. Huit productions du ballet sont déjà programmées en tournée, notamment, à Paris (Théâtre du Châtelet, le 104) et en région parisienne (Sceaux, Massy), Reims, Chalon sur Saône, Montpellier, New York et la Chine (Pékin, Shanghai, Ghuangzu et Macao). Enfin, plusieurs concerts de l'orchestre seront donnés en région, ainsi que dans différents festivals et théâtres nationaux (Uzès, Saou chante Mozart, Labeaume, Orange, Besançon, Grenoble, Théâtre des Champs Élysées, Rouen, Versailles) et internationaux (Moscou, Genève). Les coproductions ainsi que les tournées bénéficiaires contribuent au rayonnement de cette institution de la Métropole ainsi qu'au renforcement de ses recettes propres et donc à la consolidation de son budget artistique.

**b) - Rayonnement**

La couverture médiatique de l'ensemble des activités de l'Opéra demeure d'un très haut niveau (presse écrite et audiovisuelle, nationale et internationale). Le "New York Times" et le "Guardian" ont fait figurer 2 productions du ballet de l'Opéra de Lyon parmi les meilleurs spectacles de danse de l'année 2017. L'Opéra de Lyon a été élu "meilleure maison d'opéra de l'année 2017" lors de la cérémonie des International Opera Awards à Londres ; il s'est également vu attribué le titre d'"Opéra de l'année" par le mensuel lyrique allemand de référence Opernwelt.

Le 7 juillet 2018, l'Opéra a proposé la 10<sup>ème</sup> édition de sa vidéotransmission avec Don Giovanni de Mozart, en direct dans 14 communes, auprès de plus de 10 000 spectateurs. France-Télévision, partenaire de la manifestation, a retransmis le spectacle sur Culturebox, sa plateforme internet consacrée à la culture.

Le partenariat avec France Musique a permis d'enregistrer Germania, Attila, La Cenerentola et Le Cercle de craie.

**c) - Publics**

Avec près de 100 000 spectateurs par saison, le taux de fréquentation de cette institution est satisfaisant, allant de 84 % pour les ballets, 86 % pour les concerts, à 88 % pour les opéras. Ces publics proviennent majoritairement de la Métropole (59 %), de France (36 %) et de l'international (5 %).

Le travail d'éducation artistique et culturelle a été mené en coopération avec 250 structures de l'éducation, de la santé, de l'insertion ou encore de la justice ; il a concerné plus de 23 000 personnes ayant assisté à des répétitions et représentations, visites et rencontres. En outre, 1 100 heures d'ateliers ont été données dans le cadre de projets participatifs ou d'éducation artistique. Les représentations scolaires ont concerné quant à elle 12 600 élèves.

**d) - Structuration**

L'Opéra national de Lyon est le plus gros employeur de la Région dans le domaine artistique. L'effectif permanent de l'opéra est de 365 postes (122 au titre de l'association et 243 mis à disposition par la Ville de Lyon), dont 87 personnels administratifs, 113 personnels techniques et 170 personnels artistiques (orchestre, ballet, chœur). L'effectif total en équivalents temps plein (prenant en compte les non-permanents) s'élève ainsi à 446, à quoi il faut ajouter 116 enfants pour la maîtrise (chœurs d'enfants).

L'activité de l'Opéra de Lyon bénéficie en partie à la dynamique de la Métropole et au contenu de ses institutions culturelles. De 2010 à 2015, il a investi 4 M€ de contenu artistique (soit 600 k€ par an) pour coproduire avec des salles de Lyon (126 représentations avec notamment : Auditorium, salle Molière, salle Bonaventure, Maison de la danse, Subsistances, Théâtre de la Croix-Rousse, etc.), et de la Métropole (Radiant à Caluire et Cuire, La Renaissance à Oullins, Vénissieux, Théâtre national populaire (TNP), Toboggan à Décines Charpieu, etc. pour 64 représentations financées par l'Opéra).

Les ressources financières issues du secteur privé font l'objet d'une attention constante ; ce secteur est suivi par un service spécifique, sous l'autorité du directeur général. Les recettes totales de mécénat et locations d'espaces, pour la saison 2017-2018, ont été de 669 796 €. Aujourd'hui, 10 mécènes sur 11 soutiennent l'Opéra de Lyon dans ses projets citoyens, favorisant ainsi un mécénat croisé entre culture et social.

Sur un budget prévisionnel 2019 de 38 059 905 €, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" à l'Opéra national de Lyon au même montant qu'en 2017 et 2018, soit 2 919 391 € TTC (2 859 344,41 € HT), représentant 7,67 % du budget. Les autres financeurs prévisionnels sont la Ville de Lyon (subvention de 7 611 594 € et mise à disposition de personnels à hauteur de 10 212 911 €), l'État (5 919 507 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2 800 390 €). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis à nouveau de 3 % en 2017.

## **2° - Le TNP dénommé Théâtre de la Cité - Villeurbanne**

Centre dramatique national, situé à Villeurbanne et géré sous la forme d'une société à responsabilité limitée (SARL), le TNP est dirigé par monsieur Christian Schiaretti. Pour son dernier mandat de directeur, son projet artistique s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs 2017-2019 approuvée par délibération du Conseil n° 2017-2188 du 18 septembre 2017. Le recrutement d'un nouveau directeur/directrice est en cours pour une prise de fonction en janvier 2020.

### **a) - Programmation nationale et internationale**

Au cours de la dernière saison, le TNP a présenté 34 spectacles au siège, dont 6 créations, pour un total de 317 représentations qui ont réuni 71 706 spectateurs. Parmi ces spectacles, des créations du Théâtre national de Strasbourg, du Toneelgroep Amsterdam ou encore de Wajdi Mouawad et du Théâtre de la Colline ont été présentées. En outre, 8 spectacles pour 35 représentations en tournée ont été présentés à 5 807 spectateurs.

Cette saison, ce sont 19 spectacles, dont 8 créations, pour 287 représentations, qui sont programmés, parmi lesquels des productions et coproductions de l'Odéon - Théâtre de l'Europe, du Théâtre de la Colline, des Tréteaux de France, notamment, mises en scène par Joël Pommerat ou Wajdi Mouawad.

Le festival *Les Langagières*, quinzaine autour de la langue et de son usage, organisé pour la 1<sup>ère</sup> fois la saison dernière, sera reconduit cette année. Il se déroulera du mardi 14 au samedi 25 mai 2019.

### **b) - Publics**

Le taux de remplissage a été de 84 % la saison dernière. 75 % des spectateurs proviennent de la Métropole, 12 % sont issus d'autres régions que la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le travail de sensibilisation du public (visites, rencontres ou petites formes proposées sur le territoire) concerne environ 14 200 personnes, dont 4 800 scolaires et 1 000 personnes des secteurs du handicap, de la cohésion sociale ou du monde du travail. Des projets spécifiques ont également été élaborés pour donner lieu à des travaux d'écriture, de pratique théâtrale, de construction de maquettes de décors, et de création avec des lycéens, des étudiants et des habitants du territoire.

L'offre de programmation reste très appréciée des lycées et collèges. Ce sont 15 634 places qui ont été éditées pour des élèves et leurs professeurs.

### **c) - Structuration**

L'effectif moyen du TNP en équivalents temps plein est de 89 personnes, dont 59 salariés permanents.

Le TNP a mis en œuvre cette saison le partage de son outil à travers la mise à disposition de ses espaces de répétition pour 30 compagnies ou structures du spectacle vivant (260 jours de mise à disposition) ainsi que celle, gracieuse, de ses ateliers de construction. Des compagnies ont également été accueillies en résidence de création avec coproductions, pré-achat, mise à disposition d'espaces, de personnels permanents, de matériel et d'outils de communication.

Le TNP donne la possibilité de réaliser des décors à prix coûtant à de nombreuses compagnies et structures (la Biennale de la Danse, l'Opéra lyrique de Tourcoing, le Théâtre de la criée - Marseille, etc.). Il prête du matériel lumière, son, plateau, costume. Il ouvre son stock de costumes et d'accessoires aux compagnies et structures intéressées (notamment 6 festivals, 29 compagnies, dont les Tréteaux de France, l'École nationale supérieure des arts techniques du théâtre (ENSATT), les Nuits de Fourvière, les Rencontres de Brangues, etc.).

Il soutient également financièrement et héberge un corpus de 17 acteurs régionaux régulièrement distribués à l'occasion des créations. Il présente le travail de 4 jeunes metteurs en scènes qu'il accompagne dans leur formation à la direction d'un théâtre.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 8 952 802 €, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" au TNP au même montant qu'en 2017 et 2018, soit 455 900 € TTC (446 523,02 € HT) soit environ 5 % du budget. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de l'État (4 500 000 €), de la Ville de Villeurbanne (2 225 180 €, mise à disposition du bâtiment comprise) et de

la Région Auvergne-Rhône-Alpes (500 000 €). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis de 6 % en 2017.

### **3° - La Maison de la danse**

Située à Lyon 8° et gérée sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Maison de la danse est dirigée par madame Dominique Hervieu. Sont inscrites dans son projet artistique des missions de diffusion, notamment, au travers de l'accueil de compagnies de danse contemporaine, urbaine, classique, néo-classique, traditionnelle, moderne, avec cependant une attention particulière portée à la création contemporaine française et internationale.

#### **a) - Programmation nationale et internationale**

Le dernier bilan fait état de 37 spectacles programmés soit 164 représentations. Quatre spectacles pour 7 représentations ont été présentés hors les murs (Pôle en scène, Musée des Confluences). Parmi les 32 compagnies invitées, 21 sont internationales, venant de Suisse, du Japon, d'Espagne, de Grèce, du Burkina Faso, d'Irlande, de Chine, du Canada et de Belgique.

La Maison de la danse a, en outre, été labellisée Pôle européen de création (Maison de la Danse / Biennale de la danse/ Atelier) permettant de couvrir toute la chaîne du spectacle vivant (recherche, production, diffusion, médiation) pour atteindre la taille des plus importants "pole-danse" mondiaux. Sur la saison dernière, il a permis d'accueillir 12 coproductions et résidences de création.

Pour cette saison, 29 spectacles pour 164 représentations sont programmés.

#### **b) - Publics**

130 861 spectateurs ont été accueillis, dont 66 % en provenance de la Métropole, 13 % hors Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, près de 31 037 jeunes spectateurs ont été accueillis, notamment, plus de 11 000 élèves lors de 23 séances scolaires. Des actions de préparation aux spectacles, des visites et découverte des métiers, des bords de scènes, des vidéo-conférences ont touché près de 15 000 personnes, essentiellement des publics scolaires.

Par ailleurs, dans le cadre du Pôle régional d'éducation artistique et culturel (PREAC) danse et arts du mouvement, dont la Maison de la danse assure la coordination, des formations ont été données à environ 140 personnes (éducation nationale, artistes, professionnels de l'éducation populaire).

#### **c) - Rayonnement**

Le pôle image de la Maison de la danse a réalisé 59 tournages en interne (captations de spectacles, reportages, interviews) et 3 en externe. Vingt-six "Minutes du spectateur", émission à visée pédagogique et promotionnelle, ont été réalisées.

Pour la saison dernière, près de 600 articles presse écrite et numériques ont été publiés. Depuis 2017, la Maison de la danse a créé avec la radio chrétienne francophone (RCF) Lyon une émission de radio mensuelle "Entrez dans la danse", dans laquelle des chorégraphes prestigieux sont interviewés. Toujours depuis 2017, Dominique Hervieu anime, en outre, une chronique mensuelle en direct dans l'émission "9h50 le matin" diffusée sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, dans laquelle elle présente en 10 minutes les styles de danse rencontrés sur les plateaux et pratiqués par les amateurs.

Pour ce qui est de Numéridanse, 403 185 visites uniques ont été comptabilisées, avec 86 % de nouveaux visiteurs et 47 % de visiteurs issus d'un pays étrangers.

#### **d) - Structuration**

L'effectif salarié est de 65 équivalents temps plein, dont 43 salariés permanents.

Huit mises à disposition du studio Jorge Donn pour des compagnies ont été réalisées sur la dernière saison, ainsi que 8 coproductions ou résidences à différentes compagnies de la Métropole ou internationales.

Le soutien financier de 16 mécènes et de 42 donateurs associés aux différentes actions de partenariats d'entreprises a généré une aide totale de 372 991 €.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 6 858 883 €, il est proposé que la Métropole soutienne la Maison de la danse par une subvention "complément de prix" au même montant qu'en 2018 soit 318 401 € TTC (311 852 € HT). Ce montant représente environ 4,6 % du budget. Les autres financements prévisionnels proviennent de la Ville de Lyon (965 000 € de subvention et environ 785 000 € de personnel mis à disposition), de l'État (755 000 € hors subventions spécifiques) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (380 000 € hors subventions spécifiques). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018.

#### 4° - Les Célestins - Théâtre de Lyon

Théâtre lyonnais géré en régie municipale et dirigé par madame Claudia Stavisky et monsieur Pierre-Yves Lenoir qui vient d'être nommé en remplacement de monsieur Marc Lesage, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création répondant au même cahier des charges que celui d'un centre dramatique national. L'effectif est de 67 équivalents temps plein dont 49 personnels permanents.

##### a) - Programmation nationale et internationale

La saison dernière, 29 spectacles pour 224 représentations ont été programmés. L'activité de production et de coproduction, a permis 13 créations et coproductions. En termes d'accueil de spectacles, la programmation reflète la création contemporaine nationale et internationale, permettant un rayonnement à l'échelle européenne et internationale. Ce théâtre favorise également le croisement d'œuvres avec des structures repérées de grandes Métropoles européennes (Barcelone, Berlin, Turin, etc.).

##### b) - Publics

Chaque année, la programmation accueille environ 80 000 spectateurs (dont 70 000 au siège). Le taux de remplissage était de 80 % la saison dernière.

Les actions culturelles, artistiques et pédagogiques en direction du milieu scolaire du collège à l'université (visites, ateliers voix, lecture, pratique théâtrale) représentent plus de 170 heures annuelles pour près de 400 participants.

Hors milieu scolaire, les actions de médiation (bords de scènes, visites guidées, rencontres avec les troupes artistiques, ateliers dramaturgiques, etc.) représentent annuellement un volume de plus de 300 heures en direction de tous les publics, en particulier les publics dits éloignés (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en insertion) et sensibilisent ainsi plus de 10 300 personnes.

Sur un budget prévisionnel de 8 507 245 €, il est proposé que la Métropole soutienne les Célestins - Théâtre de Lyon par une subvention au même montant qu'en 2018, soit de 265 334 €. Cette subvention représente environ 3,1 % du budget. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de la Ville de Lyon (4 839 381 €), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (21 500 €) et de l'État (19 000 €). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018.

#### 5° - Synthèse des subventions de la Métropole en 2018 et 2019

Structures	Montant 2018 (en € - TTC)	Montant 2019 (en € - TTC)
Opéra national de Lyon (subvention complément prix)	2 919 391	2 919 391
Théâtre national populaire (subvention complément prix)	455 900	455 900
Maison de la danse (subvention complément prix)	318 401	318 401
Les Célestins - Théâtre de Lyon	265 334	265 334
<b>Total</b>	<b>3 959 026</b>	<b>3 959 026</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux équipements culturels précités pour un montant global de 3 959 026 € au titre de l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2019, de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix pour un montant global de 3 959 026 € TTC d'un montant de :

- 2 919 391 € pour l'Opéra national de Lyon,
- 455 900 € pour le TNP,
- 318 401 € pour la Maison de la danse,
- 265 334 € pour les Célestins - Théâtre de Lyon ;

b) - les conventions financières à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : l'Opéra national de Lyon, le TNP dénommé Théâtre de la Cité Villeurbanne, la Maison de la danse, Les Célestins - Théâtre de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 959 026 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**